

- Du jeudi 20 juin au dimanche 23 juin 2019
- 4 réunions

XXXII^{es} Championnats de France Été Open des Maîtres

- Lieu : Chalon-sur-Saône
- Bassin : 50 m
- *Compétition d'animation*

Conditions d'accès

- Catégories d'âge : 25 ans et plus (1994 et avant) dames et messieurs, catégories FINA

Engagements

- Propositions extraNat : du 09/06/2019 au 16/06/2019
- Liste des engagés : 17/06/2019
- Réunion technique : 19/06/2019 - 18 h 30 (liste de départ)

Résultats

- Envoi serveur : J (dernier jour de compétition)
- Publication web : J + 1
- Réclamations : J + 8 reclamation.maitres@ffnatation.fr

Catégories d'âge concernées

Individuels	
C1 : nés entre 1990 et 1994	C2 : nés entre 1985 et 1989
C3 : nés entre 1980 et 1984	C4 : nés entre 1975 et 1979
C5 : nés entre 1970 et 1974	C6 : nés entre 1965 et 1969
C7 : nés entre 1960 et 1964	C8 : nés entre 1955 et 1959
C9 : nés entre 1950 et 1954	C10 : nés entre 1945 et 1949
C11 : nés entre 1940 et 1944	C12 : nés entre 1935 et 1939
C13 : nés entre 1930 et 1934	C14 : nés entre 1925 et 1929
C15 : nés en 1924 et avant	

Relais : (addition de l'âge des quatre relayeurs)	
R1 : entre 100 et 119 ans	R2 : entre 120 et 159 ans
R3 : entre 160 et 199 ans	R4 : entre 200 et 239 ans
R5 : entre 240 et 279 ans	R6 : plus de 280 ans
R7 : entre 320 et 359 ans	R8 : 360 ans et plus

Contenu du programme

Épreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 m nage libre, 100 m nage libre, 200 m nage libre, 400 m nage libre, 800 m nage libre, 50 m dos, 100 m dos, 200 m dos, 50 m brasse, 100 m brasse, 200 m brasse, 50 m papillon, 100 m papillon, 200 m papillon, 200 m 4 nages, 400 m 4 nages. Classement au temps.

Les épreuves seront nagées par catégorie (à l'exception des 400 m et 800 m). Les 400 m et 800 m pourront être nagées à deux nageurs par ligne d'eau en fonction du nombre d'engagés.

Épreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte)

4 x 50 m nage libre et 4 x 50 m 4 nages, dames, messieurs et mixte. Classement au temps.

**Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.*

La composition des relais devra se faire au plus tard deux heures avant la dite épreuve.

Toute équipe qui modifiera sa composition sur place et qui changera de catégorie pourra concourir mais ne sera pas classée. Tout nageur qui ratera sa série, et ce quel qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (nés en 1994 et avant), licenciés à la Fédération Française de Natation ou à une fédération étrangère (compétition ouverte aux nageurs licenciés dans un club de natation estivale).

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de

130 • *Annuel Règlements 2018 / 2019*

Le texte de référence est celui disponible sur ffnextranet

qualification ne pourront pas être engagés.

Les nageurs devront justifier, pour chaque course, d'un temps correspondant à leur participation à une épreuve au niveau départemental, régional, interrégional, national, international ou lors de meetings labellisés au cours de la saison et jusqu'à la saison n-2 (entre le mercredi 16 septembre 2016 et le dimanche 9 juin 2019) sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral. Les temps de référence sont des temps en bassin de 50 m. Un nageur qui n'aurait pas de temps en bassin de 50 m ou dont le temps en bassin de 50 m ne rentrerait pas dans la grille de qualification grand bassin mais qui aurait nagé l'épreuve en bassin de 25 m pourra s'engager avec son temps converti à condition que celui-ci entre dans la grille de qualification grand bassin.

NB: les temps doivent être réalisés uniquement lors des compétitions maîtres

Dans le cas d'une participation à une compétition internationale, les résultats doivent impérativement parvenir à la FFN. Les performances seront intégrées dans la base fédérale sous réserve de validation par la DTN (Conditions : être licencié à la FFN et concourir sous les couleurs de son club affilié à la FFN).

Les temps intermédiaires (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL et le 800 NL au cours d'un 1500 NL) réalisés lors de compétitions labellisées pourront être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du DTN. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard, le jeudi 6 juin 2019.

Modalité d'engagements

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du dimanche 9 juin au dimanche 16 juin 2019, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr.

La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le lundi 17 juin 2019.

La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera possible mais son tarif peut être majoré (voir règlements financiers).

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à cinq, avec deux épreuves par jour au maximum.

Classement national des clubs en Maîtres à partir des compétiteurs (CNCM)

Principe

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement) donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.
- Pour être classé dans une série, il faut avoir réalisé deux performances de la grille correspondante.

Grille de calcul

Niveau	Points
Nageur ayant réalisé au moins une compétition en natation « Maîtres » et inférieure et égale à 299 points*	10
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé une performance d'une valeur supérieure et égale à 1.000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Classement national des clubs - Classement « Trophée Élite »

Principe

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Élite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats.

Mode de calcul

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} : 11 pts	6 ^e : 5 pts
2 ^e : 9 pts	7 ^e : 4 pts
3 ^e : 8 pts	8 ^e : 3 pts
4 ^e : 7 pts	9 ^e : 2 pts
5 ^e : 6 pts	10 ^e : 1 pt

Récompenses

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé. Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais Open sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Rappel : les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre ni au titre de champion de France ni détenir un record de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme et horaires

En fonction du nombre d'engagements, une coupure d'une heure sera programmée en milieu de réunion.

1^{re} réunion

Jeudi 20 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 1 – 800 m NL messieurs
- 2 – 100 Dos dames
- 3 – 100 Dos messieurs
- 4 – 100 Brasse dames
- 5 – 100 Brasse messieurs
- 6 – 50 NL dames
- 7 – 50 NL messieurs
- 8 – 200 Papillon dames
- 9 – 200 Papillon messieurs
- 10 – 4 x 50 4N mixte

2^e réunion

Vendredi 21 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 11 – 800 m NL dames
- 12 – 50 Papillon messieurs
- 13 – 50 Papillon dames
- 14 – 200 Dos messieurs
- 15 – 200 Dos dames
- 16 – 100 NL messieurs
- 17 – 100 NL dames
- 18 – 400 4N messieurs
- 19 – 400 4N dames
- 20 – 4 x 50 4N messieurs
- 21 – 4 x 50 4N dames

3^e réunion

Samedi 22 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 22 – 400 m NL messieurs
- 23 – 400 m NL dames
- 24 – 200 Brasse messieurs
- 25 – 200 Brasse dames
- 26 – 50 Dos messieurs
- 27 – 50 Dos dames
- 28 – 200 4N messieurs
- 29 – 200 4N dames
- 30 – 4 x 50 NL messieurs
- 31 – 4 x 50 m NL dames

4^e réunion

Dimanche 23 juin 2019

Ouverture des portes : 7 h 30 • Début des épreuves : 8 h 30

- 32 – 200 NL dames
- 33 – 200 NL messieurs
- 34 – 100 Papillon dames
- 35 – 100 Papillon messieurs
- 36 – 50 Brasse dames
- 37 – 50 Brasse messieurs
- 38 – 4 x 50 NL mixte